



RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE Modification de la décision à caractère normatif

Adoptée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2023

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 7 juillet 2023,

CONNAISSANCE prise du rapport de la commission de la formation professionnelle,

PROPOSE de modifier sa décision à caractère normatif déterminant les modalités d'application de la formation continue des avocats selon l'avant-projet ci-dessous,

SOMET cette proposition à la concertation des instances de la profession jusqu'au 6 octobre 2023.

* *

Fait à Paris, le 7 juillet 2023

Conseil national des barreaux

Résolution concernant la formation professionnelle continue modification de la DCN

Adoptée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2023